



Fédération Handicap International

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

ERNST & YOUNG et Autres



Fédération Handicap International

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

A l'Assemblée Générale de l'association Fédération Handicap International,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de l'association Fédération Handicap International relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 4.2 Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes combinés relative à l'application du règlement ANC n° 2018-06 à compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2020.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes combinés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources décrites dans la note « 10.5 Règles et méthodes comptables du compte d'emplois ressources » de l'annexe aux comptes combinés font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux bases d'élaboration décrites en annexe et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion de l'association du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Lyon, le 11 juin 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Lionel Denjean



RAPPORT DES COMPTES COMBINÉS 2020

RESEAU FEDERAL HANDICAP INTERNATIONAL

COMPTES COMBINES AU 31/12/2020

BILAN ACTIF

BILAN ACTIF (EN EUROS)	REF ANNEXE	EXERCICE N (selon ANC 2018-06)			EXERCICE N-1 (selon CRC 99-01)
		BRUT	AMORTISSE MENTS ET DEPRECIATI ONS	NET	NET
Immobilisations Incorporelles	5.1	3.305.279	1.610.930	1.694.348	1.247.625
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels		2.764.763	1.610.930	1.153.833	351.635
Fonds commercial		12.958	-	12.958	12.958
Immobilisations incorporelles en cours		527.557	-	527.557	883.032
Immobilisations Corporelles	5.2	28.520.968	13.651.463	14.869.505	13.450.012
Terrains		1.400.000	-	1.400.000	1.400.000
Constructions		7.404.875	2.768.436	4.636.439	4.988.607
Installations techniques, matériel et outillage industriels		2.304.983	1.548.927	756.057	1.249.354
Autres immobilisations corporelles		13.878.679	9.334.100	4.544.579	5.151.587
Immobilisations corporelles en cours		152.973	-	152.973	415.397
Avances et acomptes		95.562	-	95.562	245.067
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	5.3	3.283.896	-	3.283.896	-
Immobilisations financières	5.4	1.329.161	654	1.328.507	1.315.230
Participation et créances rattachées		100.150	-	100.150	100.150
Autres titres immobilisés		516.297	-	516.297	510.181
Autres immobilisations financières		712.714	654	712.060	704.899
TOTAL I		33.155.407	15.263.047	17.892.360	16.012.866
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours	5.5	688.445	5.875	682.570	819.187
Avances et acomptes versés sur commande		495.343	-	495.343	250.244
Créances clients, usagers et comptes rattachés	5.6.1	1.013.925	28.544	985.381	1.195.551
Créances reçues par legs ou donations	5.6.1	3.331.408	-	3.331.408	-
Créances Bailleurs de fonds	5.6.1	177.274.468	-	177.274.468	15.378.396
Autres créances	5.6.1	14.429.889	-	14.429.889	13.813.276
Avances missions	5.6.1	12.776.736	-	12.776.736	12.407.018
Valeurs mobilières de placement		1.006.907	-	1.006.907	1.006.907
Disponibilités	5.7	50.982.559	-	50.982.559	45.466.063
Charges constatées d'avance	5.6.2	1.673.680	-	1.673.680	1.772.007
TOTAL II		263.673.360	34.419	263.638.940	92.108.649
Frais d'émission des emprunts (III)		-	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts (IV)		-	-	-	-
Ecarts de conversion actif (V)	5.8	1.815.860	-	1.815.860	358.844
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		289.644.627	15.297.467	283.347.160	108.480.359

BILAN PASSIF

BILAN PASSIF (EN EUROS)		REF ANNEXE	EXERCICE N (selon ANC 2018-06)	EXERCICE N-1 (selon CRC 99-01)
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		-	-
	Fonds propres avec droit de reprise		-	-
	Réserves		35.991.716	29.640.922
	Réserves statutaires ou contractuelles		6.098	6.098
	Réserves pour projet de l'entité		23.832.841	22.749.478
	Fonds collectés auprès du public affectés non utilisés		2.604.153	2.604.153
	Autres		183.886	214.534
	Report à nouveau		3.298.539	3.020.480
	Excédent ou déficit de l'exercice		6.066.199	1.046.179
	Situation nette		2.391.409	3.205.057
	Fonds propres consommables		-	-
	Subventions d'investissement		2.391.409	3.205.057
	Provisions réglementées		-	-
Total I	6.1	38.383.125	32.845.979	
FONDS REPORTÉS ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations	6.3.2	5.728.467	-
	Fonds dédiés	6.3.1	1.246.232	919.518
	Total II		6.974.699	919.518
PROVISIONS	Provisions pour risques	6.4.1	3.944.378	2.286.823
	Provisions pour charges	6.4.1	1.908.911	831.405
	Provisions pour charges sur legs ou donations	6.4.2	106.071	-
	Total III		5.959.360	3.118.228
DETTES	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6.5.1	2.361.714	3.324.790
	Emprunts et dettes financières diverses	6.5.2	30.848	30.195
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6.5.2	3.986.837	4.462.698
	Dettes fiscales et sociales	6.5.2	9.303.893	8.344.549
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6.5.1	150.200	-
	Dettes des legs ou donations	6.5.1	759.237	-
	Dettes bailleurs de fonds	6.5.1	3.672.988	43.305.357
	Autres dettes	6.5.1	16.818.317	10.577.839
	Produits constatés d'avance	6.5.3	194.945.943	1.185.750
	Total IV		232.029.977	71.231.177
Ecart de conversion Passif (V)			-	365.457
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)			283.347.160	108.480.359

COMpte DE RESULTAT

COMpte DE RESULTAT (EN EUROS)		REF ANNEXE	EXERCICE N (selon ANC 2018-06)	EXERCICE N-1 (selon CRC 99-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		7.926	-
	Ventes de biens et services		-	-
	- Ventes de biens		2.879.437	-
	o dont ventes de dons en nature			-
	- Ventes de prestations de services		1.030.528	-
	o dont parrainages		-	-
	Produits de tiers financeurs		-	-
	- Concours publics et subventions d'exploitation		214.104	148.672
	- Versements de fondateurs ou consommations de la dotation comptable		-	-
	- Versements financements organismes publics nationaux		100.072.744	83.410.206
	- Versements financements organismes publics internationaux		56.969.299	56.495.509
	- Versements financements organismes privés nationaux		9.822.754	13.112.172
	- Ressources liées à la générosité du public :		-	-
	o Dons manuels		49.893.507	-
	o Mécénats		426.390	-
	o Legs, donations et assurances-vie		5.477.472	-
	- Contributions financières		698.870	-
Dons, legs et parrainages		-	54.635.138	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		1.839.737	808.170	
Utilisations des fonds dédiés		504.752	-	
Production stockée		(93.730)	(48.382)	
Production immobilisée		290.583	171.067	
Autres produits		3.278.510	8.241.029	
Total I	7.1	233.312.883	216.973.580	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières, marchandises et autres approvisionnements		844.812	883.434
	Variation de stocks matières premières		125.377	(83.417)
	Autres achats et charges externes		69.012.712	72.328.574
	Aides financières versées par l'entité		51.950.325	-
	Impôts, taxes et versements assimilés		2.554.236	2.369.272
	Salaires et traitements		74.699.907	72.007.218
	Charges sociales		16.618.529	18.305.742
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		2.933.330	3.057.694
	Dotations aux provisions		4.370.824	1.206.974
	Reports en fonds dédiés		831.466	-
	Autres charges		3.337.583	44.564.709
Total II	7.2	227.279.101	214.640.199	
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			6.033.782	2.333.381

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

COMPTE DE RESULTAT (EN EUROS)		REF ANNEXE	EXERCICE N (selon ANC 2018-06)	EXERCICE N-1 (selon CRC 99-01)
PRODUITS FINANCIERS	Autres intérêts et produits assimilés		61.643	89.211
	Différences positives de change		343.014	498.938
	Total III		404.656	588.149
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		4	650
	Intérêts et charges assimilées		87.540	115.175
	Différences négatives de change		1.789.748	787.520
	Total IV		1.877.292	903.346
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)		7.3	(1.472.636)	(315.196)
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)			4.561.146	2.018.184
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2.077.466	25.853
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		95.341	19.328
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		934	-
	Total V		2.173.741	45.180
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		382.886	155.552
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		68.008	129.924
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		83.205	13.460
	Total VI		534.099	298.936
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		7.4	1.639.642	(253.756)
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			-	387.061
Engagements à réaliser sur ressources affectées			-	919.519
Impôts sur les bénéfices (VII)			134.590	185.792
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)			235.891.280	217.993.970
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)			229.825.082	216.947.791
EXCEDENT OU DEFICIT			6.066.199	1.046.179

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (EN EUROS)	REF ANNEXE	EXERCICE N (selon ANC 2018-06)	EXERCICE N-1 (selon CRC 99-01)
Dons en nature		147.540	43.917
Prestations en nature		6.518.530	9.837.739
Bénévolat		181.602	103.259
TOTAL DES PRODUITS	9.1	6.847.672	9.984.916
Secours en nature		146.563	43.917
Mise à disposition gratuite de biens		29.131	14.622
Prestations en nature		6.490.376	9.823.117
Personnel bénévole		181.602	103.259
TOTAL DES CHARGES	9.1	6.847.672	9.984.916

ANNEXES AUX COMPTES COMBINÉS

BILAN ACTIF.....	1
BILAN PASSIF.....	2
COMPTE DE RESULTAT.....	3
COMPTE DE RESULTAT (SUITE).....	4
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE.....	5
1. PRÉSENTATION DU RESEAU HI.....	8
2. PERIMETRE ET METHODE DE COMBINAISON DES COMPTES.....	12
3. FAITS SIGNIFICATIFS.....	13
3.1. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.....	13
3.2. FAITS SIGNIFICATIFS COMPTABLES DE L'EXERCICE.....	14
3.3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE LA CLOTURE.....	14
4. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES.....	15
4.1. PERIMETRE ET METHODE COMPTABLE.....	15
4.2. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE.....	15
5. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN – ACTIF.....	17
5.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AMORTISSEMENTS.....	17
5.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS.....	19
5.3. IMMOBILISATIONS DES LEGS.....	20
5.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	21
5.5. STOCKS.....	22
5.6. CREANCES.....	23
5.7. DISPONIBILITES.....	25
5.8. ECART DE CONVERSION.....	25
6. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN – PASSIF.....	26
6.1. FONDS PROPRES.....	26
6.2. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT.....	26
6.3. FONDS DEDIES ET FONDS REPORTES.....	27
6.4. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	29
6.5. DETTES.....	30
7. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT.....	32
7.1. DETAIL DES PRODUITS D'EXPLOITATION.....	32
7.2. DETAIL DES CHARGES D'EXPLOITATION.....	33
7.3. RESULTAT FINANCIER.....	33
7.4. RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	33
8. ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	33
8.1. ENGAGEMENTS DONNES POUR INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE.....	33
8.2. ENGAGEMENT DONNES DES PASSIFS SOCIAUX LATENTS.....	34
8.3. ENGAGEMENTS RECUS.....	34
9. AUTRES INFORMATIONS.....	35
9.1. VALORISATION DU BÉNÉVOLAT ET DES CONTRIBUTIONS EN NATURE.....	35
9.2. REGIME FISCAL.....	36
9.3. VENTILATION DE L'EFFECTIF SALARIE DE L'ASSOCIATION.....	36
9.4. REMUNERATIONS VERSEES AUX ORGANES DE DIRECTION.....	37
10. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES ET COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINES ET DESTINATIONS...38	38
10.1. TABLEAU CROD – COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION.....	38
10.2. TABLEAU CER – COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC.....	40
10.3. TABLEAU CER 2019 – COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC 2019.....	42
10.4. RÈGLES ET MÉTHODES D'ETABLISSEMENT DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET PAR DESTINATION (CROD) ET DU CER.....	45
10.5. CONTENU DES RUBRIQUES DES EMPLOIS.....	46

10.6.LES RESSOURCES	49
10.7.LE SUIVI DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	50
10.8.VALORISATIONS DES APPORTS EN NATURE ET GRATUITES	51
11. DETAIL DES FINANCEMENTS BAILLEURS.....	52

1. PRÉSENTATION DU RESEAU HI

Une mission de solidarité internationale

Handicap International est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale, qui intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne, pour répondre à leurs besoins essentiels, améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

Handicap International est colauréat du prix Nobel de la paix, en 1997, pour son action au sein de la Campagne internationale pour interdire les mines antipersonnel. Depuis 1999, l'organisation dispose du statut consultatif spécial auprès des Nations Unies.

En 2008, le prix Nansen salue le travail des démineurs réalisé dans les projets d'action contre les mines au Sud-Liban.

En 2011, le prix humanitaire Conrad N. Hilton est décerné à l'association pour l'ensemble de son engagement auprès des personnes handicapées vivant dans des situations de pauvreté, d'exclusion, de conflits ou des catastrophes naturelles.

En 2018, le mouvement Handicap International est devenu Humanité & Inclusion (HI). A l'occasion de ses 35 ans, le mouvement mondial Handicap International a changé de nom pour devenir Humanité & Inclusion. Ce nouveau nom est basé sur l'affirmation d'une valeur centrale pour notre organisation, la valeur d'humanité. Il exprime également l'ambition qui motive nos actions depuis trente-cinq ans : l'inclusion des personnes handicapées et des populations vulnérables, trop souvent laissées pour compte.

Notre objet statutaire

« Aider des personnes en situation de déficience ou de handicap quelles qu'en soient la nature et la cause, sur le territoire national et dans toutes les régions du globe. Il entre également dans l'objet de l'association de mettre en œuvre toute action de prévention des situations de handicap dans des domaines médicaux, scientifiques, sociaux, techniques et juridiques.

L'association pourra décider d'accorder son soutien humain, matériel et financier à d'autres expériences associatives, qu'elles soient françaises ou étrangères, dont l'activité permettrait la mise en œuvre d'actions communes pouvant aboutir à la réalisation de programmes pluridisciplinaires.

Enfin, l'association pourra rendre compte ou rendre publique toute situation qui serait contraire aux Droits de l'Homme. Elle pourra également s'associer à toute initiative semblable émanant d'un autre organisme ».

Notre vision

Indignés face à l'injustice que vivent les personnes handicapées et les populations vulnérables, nous aspirons à un monde solidaire et inclusif, où toutes les différences nous enrichissent et où chacun peut « vivre debout ».

Notre mission

HI est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale, qui intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne, pour répondre à leurs besoins essentiels, améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

Notre mode d'intervention

Elle intervient aussi bien dans des contextes d'urgence, de post-urgence, de reconstruction, que de développement. Dès que cela est possible, HI travaille en partenariat avec les associations locales et les autorités du pays dans lequel elle intervient.

Les bénéficiaires

Dans 59 pays, HI agit auprès des populations exposées aux risques de maladies, de violences ou d'accidents invalidants, auprès des populations vulnérables et en particulier les personnes handicapées et les personnes vivant avec des maladies chroniques invalidantes, auprès des populations réfugiées ou sinistrées et auprès des populations exposées au danger des armes, munitions et engins explosifs.

Nos valeurs

Humanité

La valeur d'humanité est le socle de notre action de solidarité. Nous considérons chaque personne, sans discrimination et reconnaissons à chacun sa dignité. Notre action est empreinte de respect, de bienveillance et d'humilité.

Inclusion

Nous promouvons l'inclusion de chacun dans la société et la participation de tous, dans le respect de la diversité, de l'équité et des choix de chacun. Nous reconnaissons la différence comme une richesse.

Engagement

Nous nous engageons avec détermination, enthousiasme et audace, à développer des réponses adaptées, pragmatiques et innovantes. Nous agissons et mobilisons autour de nous pour combattre les injustices.

Intégrité

Nous agissons de manière indépendante, professionnelle, désintéressée et transparente.

Le fonctionnement du réseau fédéral

Créé en 2009, il regroupe la Fédération et huit Associations Nationales. L'Institut HI créé en 2015 a intégré ce réseau HI.

Sa structuration sous forme de Fédération et d'associations nationales, unique dans la sphère humanitaire, lui permet de réaffirmer sa capacité à mobiliser des moyens humains et financiers pour une cause collective: la lutte contre les injustices faites aux populations les plus vulnérables.

La Fédération HI assure la cohésion du réseau, la cohérence d'action et la stratégie globale et porte la mise en œuvre des missions sociales communes au réseau fédéral.

Les Associations Nationales membres du réseau sont : France (1982, association fondatrice), Belgique (1986), Suisse (1996), Luxembourg (1997), Allemagne (1998), Royaume-Uni (1999), Canada (2003), et Etats-Unis (2006).

Chaque association membre est représentée au sein de l'Assemblée Générale de la Fédération HI, qui élit le Conseil d'Administration fédéral. L'association française, en tant que membre fondateur, occupe une place prépondérante dans la gouvernance de la Fédération.

Des règles de fonctionnement au sein du réseau fédéral HI ont été définies concernant les modalités de collaboration et de gestion financière. Ces règles encadrent l'affectation des ressources financières collectées par les associations nationales (dons, financement publiques et privés, etc.) et la mise en œuvre des projets opérationnels qu'elles financent.

Nos missions sociales / les missions de la Fédération HI et des associations membres du réseau :

La Fédération Handicap International poursuit une double mission :

Une mission de solidarité internationale

L'action de la Fédération HI s'adresse, sur tous les territoires :

- Aux populations exposées aux risques de maladies, de violences ou d'accidents invalidants ;
- Aux populations vulnérables et en particulier les personnes handicapées et les personnes vivant avec des maladies chroniques invalidantes ;
- Aux populations réfugiées et aux populations sinistrées ou déplacées par les crises, les conflits et les catastrophes, et en leur sein les personnes particulièrement vulnérables, les blessés et les personnes handicapées ;
- Aux populations exposées au danger des armes, munitions et engins explosifs dans les conflits armés ou dans leurs suites.

Le but des actions de la Fédération HI est :

- D'améliorer rapidement et durablement les conditions de vie des personnes, des communautés et des populations, en visant le niveau de bien-être le plus élevé possible ;
- Dans les crises, de préserver la vie, l'intégrité et la dignité des victimes et des personnes affectées, par des secours et des solutions adaptées.

La mission de la Fédération HI se réalise :

- En agissant directement auprès des populations concernées, et en leur sein, auprès des groupes vulnérables et des personnes handicapées ;
- En coordonnant nos activités, en établissant des partenariats ou en apportant un soutien à d'autres opérateurs ;
- En assumant, vis à vis des personnes bénéficiant de nos actions, des institutions nationales et internationales, des organismes professionnels comme de l'opinion publique, notre rôle d'organisation non-gouvernementale, non confessionnelle, sans affiliation politique et à but non lucratif ;
- En influant sur le comportement et la politique des acteurs et des institutions, par le dialogue, la diffusion des principes et préconisations de Handicap International, la référence aux instruments conventionnels pertinents relatifs aux Droits de l'Homme et au Droit International Humanitaire.

La Fédération HI a également pour mission la Gestion et de coordination du Réseau Fédéral HI

La Fédération incarne au niveau supranational le réseau fédéral qu'elle forme avec ses associations membres (le « Réseau Fédéral »). Elle a autorité et responsabilité pour :

- Garantir la prééminence de l'intérêt général et global de la mission d'Handicap International sur l'intérêt de chacune de ses associations membres et des enjeux nationaux qui pourraient leur être afférents ;
- Arrêter la stratégie pluriannuelle du Réseau Fédéral ;
- Contrôler la déclinaison nationale de la stratégie pluriannuelle par ses différentes associations membres ;
- Définir les politiques et règles de fonctionnement qui s'imposent à l'ensemble du réseau et contrôler leur respect par ses associations membres ;

- Décider et conduire, de manière exclusive, l'activité opérationnelle des projets de solidarité internationale pour le compte de ses associations membres ;
- Mettre en œuvre le plaidoyer et l'action politique du réseau à l'échelon internationale et dans les pays où elle n'a pas d'association membre, et assurer la cohérence des actions de plaidoyer réalisées à l'échelle nationale par ses associations membres ;
- Développer le Réseau Fédéral par la création ou l'intégration de nouvelles associations membres de la Fédération ;
- Créer toute entité nouvelle destinée à promouvoir les intérêts du Réseau Fédéral.

Les Missions des associations membres :

Les Associations Nationales représentent HI dans leur pays d'implantation et participent à la réalisation des objectifs du réseau fédéral HI. Elles mobilisent des ressources financières, techniques et humaines au bénéfice des programmes mis en œuvre par la Fédération, contribuent au développement de l'image et de la notoriété de HI au travers d'actions de communication et de sensibilisation auprès du grand public, et portent les valeurs et les prises de position du réseau fédéral HI.

Les moyens mis en œuvre

Pour répondre à ses objectifs et réaliser son objet social, l'association se dote des moyens d'actions suivants, désignés selon le but poursuivi, notamment par :

- Le développement et la gestion de programmes et d'actions ;
- La mise en œuvre d'actions dans les différents registres : prévention ou gestion des risques, de développement des aptitudes personnelles et d'adaptation des facteurs environnementaux, selon des modalités méthodologiques actualisées et adaptées aux contextes ;
- L'accompagnement des personnes, des associations et communautés, l'appui aux systèmes et aux services techniques et administratifs des pays d'intervention ;
- La contribution à l'orientation des politiques nationales et internationales, en relation avec les champs de compétence et d'activités ;
- La sensibilisation, l'information et la mobilisation de l'opinion publique, au niveau national et international ;
- La mobilisation de ressources financières institutionnelles ou d'origine privée, ainsi que des contributions financières des associations membres pour la réalisation de ses activités et de son fonctionnement ;
- Le recrutement et la formation de personnel de la Fédération, volontaires, salariés ou consultants, afin de mettre en œuvre les actions relevant de sa mission ;
- La coopération avec toute association, tout organisme, administration, collectif ou plateforme dont les objectifs rejoignent, de manière ponctuelle ou permanente, ceux de Handicap International ;
- La participation ou l'organisation de manifestations professionnelles, institutionnelles, ou culturelles relevant de ses champs de compétence et d'action ; et
- La mise en œuvre de projets de recherche, d'évaluation, d'information et de diffusion tournés vers les secteurs professionnels, institutionnels ou vers le grand public.

Pour la gestion et la coordination du Réseau Fédéral, la Fédération poursuivra ses objectifs, notamment par :

- La réunion régulière des membres des organes collégiaux de la Fédération et des dirigeants de ses associations membres ;
- L'animation du Réseau Fédéral en vue de la cohérence des actions menées par ses associations membres et de la cohésion du Réseau Fédéral ;

- La validation du budget annuel et du plan de développement pluriannuel de chacune de ses associations membres ;
- La gestion du budget consolidé du Réseau Fédéral ;
- La vision consolidée permanente et le pilotage de la gestion des trésoreries disponibles dans toutes les entités du Réseau Fédéral ;
- Le pilotage de la gestion des fonds disponibles dans toutes les entités du Réseau Fédéral : des réserves sont immobilisées et gérées, selon des règles communes, fixées par le conseil d'administration fédéral; elles permettent à chaque association nationale, ainsi qu'à la Fédération, de faire face à ses obligations contractuelles et légales; la gestion de l'ensemble des réserves excédentaires est pilotée par le conseil d'administration fédéral,
- L'arbitrage des éventuels désaccords au sein du Réseau Fédéral ; et
- La fourniture de tous types de services à caractère administratif à ses associations membres ;

2. PERIMETRE ET METHODE DE COMBINAISON DES COMPTES

La combinaison a porté sur les associations nationales suivantes :

- Handicap International Fédération
- Handicap International France
- Handicap International Allemagne
- Handicap International Canada
- Handicap International Luxembourg
- Handicap International Grande Bretagne
- Handicap International Suisse
- Handicap International Belgique
- Handicap International USA
- L'Institut HI Suisse

Les comptes sociaux de chaque association nationale ont fait l'objet de certification par leur commissaire aux comptes respectifs.

La combinaison a consisté à :

- Cumuler les comptes sociaux de toutes les entités
- Eliminer les opérations réciproques,
- Homogénéiser les retraitements comptables des différentes entités selon le PCG appliqué dans les comptes de la Fédération HI.
- Les comptes des associations nationales dont les monnaies fonctionnelles sont différentes de l'euro sont convertis en euros de la façon suivante :
 - Les éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de clôture au 31 décembre 2020
 - Les produits et charges de chaque compte de résultat sont convertis au taux de change Infoeuro moyen de l'exercice.

- Les monnaies fonctionnelles et les taux de change utilisés pour cet exercice, des associations nationales, sont les suivants :

ENTITE	DEVISE	2020	
		COMPTE DE RESULTAT	BILAN
Handicap International Canada	CAD (dollar canadien)	1,5274	1,5633
Handicap International Suisse	CHF (francs suisse)	1,0707	1,0802
Handicap International UK	GBP (livre sterling)	0,8854	0,89903
Handicap International USA	USD (dollar US)	1,1362	1,2271

Les principes adoptés pour le retraitement des écarts résultant des différences de comptabilisation des charges et produits réciproques sont les suivants :

- Les charges transférées par une Association nationale et non comptabilisées par l'autre, en partie ou en totalité, sont portées dans les comptes de charges combinés,
- Les produits rétrocédés par une association nationale et non comptabilisés par l'autre, sont portés dans les comptes de produits combinés,
- Pour les rétrocessions de financements affectés par les associations nationales étrangères aux programmes gérés par la Fédération HI, et en respect du principe de prudence, la méthode de retraitement adoptée est la suivante :
 - Lorsque la Fédération HI a affecté et comptabilisé un financement inférieur, la différence de charge de l'association nationale étrangère a été régularisée,
 - Lorsque l'association nationale étrangère a affecté et rétrocédé un financement inférieur à celui comptabilisé par la Fédération HI, la différence de produit comptabilisé par la Fédération HI a été régularisée.

3. FAITS SIGNIFICATIFS

3.1. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les mesures de contraintes décidées par l'ensemble de nos pays d'intervention dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire liée au Covid-19 nous ont amenés à réduire voir à stopper temporairement certaines de nos activités en 2020. En effet, après un premier confinement très généralisé au début de la pandémie liée au Covid-19, des confinements partiels ou totaux de plusieurs semaines voire plusieurs mois ont touché certains de nos programmes.

Cependant, partout où les conditions le permettaient, nos équipes ont rapidement adapté leurs activités pour lutter contre la pandémie, en revoyant notamment les modalités d'interventions ou en mettant en œuvre de nouveaux projets et un plan d'action opérationnel intitulé B-SAFE (Basic Service Access For Everyone / Accès aux services de base pour tous) pour répondre à la pandémie. Ainsi, grâce à la mobilisation de nos équipes sur les terrains comme dans les sièges, la croissance de nos programmes s'est poursuivie, avec une hausse de 7 % par rapport à l'année 2019, pour atteindre 166 M€.

En parallèle, pour tenir compte des incertitudes initiales pesant sur les activités, nous avons immédiatement actionné, dès le 1er confinement, différents leviers pour sécuriser nos ressources et minimiser nos coûts et nos pertes potentielles.

Parmi ces leviers, nous avons ainsi mis en place, pour quelques semaines, au 2^{ème} trimestre 2020, le système de chômage partiel à compter du 23/03/2020 en France et du 30/03/2020 en Belgique. En dehors du dispositif de chômage partiel, nous n'avons pas activé d'autres dispositifs d'aides publiques au cours de la période.

Par ailleurs, du fait de la limitation de circulation des personnes et de la mise en place du confinement, notamment en France et en Belgique, nous avons généralisé pour une période temporaire le télétravail à nos collaborateurs avec accès distant à nos serveurs et système de visioconférence pour les réunions à distance.

Cette limitation de circulation des personnes, sur les terrains comme dans les sièges, s'est traduite, entre autres, par des économies de fonctionnement exceptionnelles, qui ont contribué au résultat largement excédentaire 2020.

Mais ce résultat excédentaire s'explique surtout par les donateurs privés qui nous ont témoigné leur indéfectible soutien, et la fin d'année a été remarquable en termes de collecte de fonds privés.

Enfin, HI s'est vu décerner deux prix Horizon par l'Union européenne, récompensant l'innovation et l'aide humanitaire, et dotés d'un million d'euros chacun.

3.2. FAITS SIGNIFICATIFS COMPTABLES DE L'EXERCICE

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-09 du 4 décembre 2020 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif à des corrections mineures.

Cette réforme comptable n'a pas d'impact sur nos fonds propres mais a fortement impacté les montants comptabilisés au titre des écarts de change latents qui sont de 2.540K€ pour cet exercice 2020 contre 623K€ en 2019.

3.3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE LA CLOTURE

Rien à signaler.

4. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

4.1. PERIMETRE ET METHODE COMPTABLE

Les comptes combinés de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables suivantes, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation :

- Règlement comptable ANC 2014-03 relatif au plan comptable général (art 833-1 à 833-2) sous réserve des dispositions particulières figurant dans le règlement ANC n°2018-06
- La cohérence et la comparabilité des informations comptables au cours des périodes successives reposent sur la permanence des méthodes comptables (méthode d'évaluation et de comptabilisation, méthodes de présentations des comptes, conformément à l'article 121-5 du règlement comptable de l'ANC n°2014-03 ;
- Les comptes combinés sont établis en conformité avec les VI du règlement CRC n° 99-02 qui définissent les règles spécifiques en matière de comptes combinés.
- Les comptes combinés sont exprimés en euros.
- L'ensemble des comptes des entités appartenant au réseau ont été clôturés selon les principes comptables français afin d'être intégré dans les comptes combinés.

4.2. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

A compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2020, les personnes morales de droit privé à but non lucratif doivent appliquer le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 qui succède au règlement CRC n° 99-01 du 16 février 1999.

La colonne 2019 des états financiers et de ses notes annexes est restée conforme aux comptes combinés approuvés par l'Assemblée Générale en juin 2020 conformément au règlement CRC n° 99-01. La colonne 2020 des états financiers et de ses notes annexes est établie en conformité avec le règlement ANC n°2018-06.

Le passage entre ces deux règlements engendre des changements de méthodes nécessitant des informations spécifiques qui sont traduits ci-dessous ainsi que dans l'annexe :

- Legs, donations et assurances-vie
- Fonds institutionnels

4.2.1. Legs, donations et assurances-vie

Lors de la première application du règlement ANC °2018-06, l'ensemble des legs et donations acceptés et non encore réalisés au 31 décembre 2019 ont été retraités de manière rétrospective au 1^{er} janvier 2020.

Ces montants étaient considérés comme des « Engagements reçus » conformément au règlement CRC n°99-01 au 31 décembre 2019.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2020, l'ensemble des legs et donations sont comptabilisés dès la date d'acceptation par le Conseil d'Administration dans les comptes spécifiques en tant qu'actifs et passifs.

La contrepartie fait l'objet d'une constatation en produits, sauf stipulation du testateur/donateur de renforcer les fonds propres de l'entité.

En cas de conditions suspensives, la comptabilisation des legs et donations est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci. Un compte temporaire « Legs et donations en cours de réalisation – 475 » est alors utilisé.

Les assurances-vie sont comptabilisées à la date de leur encaissement.

Le temps de réaliser la vente des actifs donnés ou légués, les produits et charges temporaires sont comptabilisés en compte de résultat sur l'exercice auquel ils se rattachent.

Les principaux impacts au 1^{er} janvier 2020 sont les suivants :

- Biens reçus par Legs ou donations destinés à être cédés : 2.489.781 euros (cf. note 5.3)
- Créances sur legs ou donations : 3.650.430 euros (cf. note 5.6.1)
- Legs et donation en cours de réalisations (fonds reportés) : 5.076.513 euros (cf. note 6.3.2)
- Provisions pour charges sur legs ou donations : 162.372 euros (cf. note 6.4.1)
- Dettes sur legs ou donations : 1.027.808 euros (cf. note 6.5.1)

Ce changement de réglementation est sans impacts sur les fonds propres.

4.2.2. Fonds institutionnels

Ce sont des subventions attribuées par des bailleurs institutionnels d'origine publique et privée et destinées à financer principalement la mise en œuvre des missions sociales. Un accord de financement est établi entre l'association et le bailleur de fonds, qui définit la période de référence (inférieure, égale ou supérieure à un an), les activités financées et les obligations de justification des dépenses engagées dans la réalisation de ces activités.

La part du financement à comptabiliser en produits de l'exercice est déterminée :

- Soit, par le rapport financier lorsque celui-ci est réalisé avant la clôture des comptes. Dans ce cas, la somme à affecter en produits correspond aux dépenses effectivement justifiées,
- Soit, par une évaluation des dépenses engagées dans la période de référence du contrat, lorsque le rapport financier n'a pas été établi avant la clôture des comptes.

Etant donné les délais d'instruction relativement longs concernant certaines demandes de financement, il arrive que, tout en ayant une confirmation de l'octroi du financement, elle ne soit pas matérialisée par une confirmation écrite (signature du contrat de financement ou décision d'accord établie par le bailleur des fonds). Dans ce cas, le financement est constaté en produits à recevoir, mais une provision pour risques à la même hauteur, est comptabilisée en charges de l'exercice.

A compter de cet exercice, deux schémas comptables sont applicables pour la comptabilisation des financements institutionnels.

➤ **Cas des financements pour lesquels la Fédération HI est signataire :**

Dès lors qu'un contrat de subvention est signé par la Fédération HI, la totalité de cette subvention est comptabilisée en produit, avec constatation en contrepartie d'une créance vis-à-vis du bailleur à l'actif du bilan.

A la clôture des comptes, le produit est ajusté aux dépenses réalisées sur l'exercice : la fraction de la subvention rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte "Produits constatés d'avance bailleurs de fonds". La créance vis-à-vis du bailleur est quant à elle ajustée au cours de l'exercice sur la base des versements du bailleur.

➤ **Cas des financements pour lesquels les Associations Nationales du réseau HI sont signataires :**

Sachant que la mise en œuvre est effectuée par la Fédération HI, la part du financement à comptabiliser en produits de l'exercice est déterminée par les dépenses engagées par la Fédération HI. La totalité de la subvention est comptabilisée, quant à elle, au sein des associations nationales.

Lors de la première application du règle ANC 2018-06, l'ensemble des subventions accordées et non encore terminées au 31/12/2019 ont été retraitées de manière rétrospectives au 01/01/2020. Ces montants n'étaient pas intégrés dans le règlement CRC 99-01 au 31/12/2019

Les principaux impacts au 1^{er} janvier 2020 sont les suivants :

	DEBUT D'EXERCICE	CHANGEMENT DE METHODE ANC 2018-06	ACCORD 2020	VERSEMENTS / AFFECTATIONS 2020	FIN D'EXERCICE
Créances et dettes bailleurs de fonds	(22.290.196)	211.570.513	142.099.287	(157.778.124)	173.601.479
TOTAL	(22.290.196)	211.570.513	142.099.287	(157.778.124)	173.604.479

	DEBUT D'EXERCICE	CHANGEMENT DE METHODE ANC 2018-06	ACCORD 2020	AFFECTATIONS 2020	FIN D'EXERCICE
Produits constatés d'avance bailleurs de fonds		211.838.872	142.099.287	159.139.585	194.798.575
TOTAL		211.838.872	142.099.287	159.139.585	194.798.575

Ce changement de réglementation est sans impact sur les fonds propres.

5. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN – ACTIF

5.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production et sont amorties linéairement selon les durées suivantes :

- Pour les achats de logiciels classiques et licences pour une durée entre 1 et 3 ans
- Pour les développements de logiciels pour une durée entre 4 et 10 ans.

5.1.1. Tableau de variation des immobilisations incorporelles

RUBRIQUES	DEBUT D'EXERCICE	ACQUISITION	VIREMENT	CESSION	FIN D'EXERCICE
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	2.092.211	1.031.645	-	359.093	2.764.763
Immobilisations incorporelles en cours	883.032	757.521	1.112.995	-	527.557
Fonds commercial	12.958	-	-	-	12.958
TOTAL GENERAL	2.988.201	1.789.166	1.112.995	359.093	3.305.279

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences, de développement de logiciels et de nos noms de domaine « Hi.org » et « Hi.fr ». A noter que les immobilisations incorporelles concernant le projet HIZY de l'association nationale France pour un montant de 359K€ ont été cédées en 2020 suite à l'arrêt du projet.

Les immobilisations en cours incorporelles sont principalement liées à 3 projets en cours sur la mise en place de Systèmes d'Information (CRM donateurs, SI Log, SI RH) qui se composent de plusieurs lots et dont certains lots non pas été encore activés cette année.

5.1.2. Tableau de variation des amortissements

RUBRIQUES	DEBUT D'EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN D'EXERCICE
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	1.740.576	-	-	1.740.576
Autres postes d'immobilisations incorporelles	-	188.107	317.753	129.645
TOTAL GENERAL	1.740.576	188.107	317.753	1.610.930

5.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires) ou à leur valeur vénale lorsque ces biens sont donnés gratuitement à l'association et sont amorties linéairement selon les durées suivantes :

- | | |
|---|------------|
| ➤ Construction | 6 à 40 ans |
| ➤ Installations et agencements | 2 à 20 ans |
| ➤ Installations techniques, matériels et outillages | 3 à 5 ans |
| ➤ Matériel de transport | 3 à 5 ans |
| ➤ Matériel de bureau, audiovisuel et informatique | 3 à 7 ans |
| ➤ Mobilier et matériel électroménager | 4 à 10 ans |

A compter de cet exercice, les investissements réalisés sur nos programmes seront uniquement les catégories suivantes avec un montant minimum de 1.500 euros et sont amorties linéairement selon les durées suivantes.

- | | |
|--|-------|
| ➤ Générateurs, groupes électrogènes, panneaux solaires | 3 ans |
| ➤ Equipements de transport (voiture, ambulance, camion...) | 4 ans |
| ➤ Serveurs | 3 ans |
| ➤ Photocopieurs et imprimantes | 3 ans |
| ➤ Machine de déminage | 4 ans |
| ➤ Equipements de construction | 4 ans |

Concernant le siège, le seuil des investissements est de 1.500 euros par immobilisation.

Les locaux acquis en 2001 par l'association nationale Luxembourg sont amortis en mode linéaire sur une durée de 25 ans.

Les immobilisations corporelles intègrent l'achat des locaux de Handicap International à Lyon en date du 1^{er} juin 2014 pour un montant total de 8M€ dont 1,4M€ en catégorie « terrains ». Cet immeuble est financé en parallèle par un emprunt bancaire de 8M€ dont 2,4M€ a été remboursé de manière anticipée en 2017 pour diminuer la durée de l'emprunt et les intérêts d'emprunt à rembourser.

5.2.1. Tableau de variation des immobilisations corporelles

RUBRIQUES	DEBUT D'EXERCICE	ACQUISITION	VIREMENT	CESSION	FIN D'EXERCICE
Terrains	1.400.000				1.400.000
Constructions	7.451.894			47.019	7.404.875
Installations techniques et outillage	2.894.318	154.337		743.671	2.304.983
Installations générales agencements et divers	3.389.450	285.500			3.674.951
Matériel de transport	7.236.801	808.335		599.868	7.445.268
Matériel de bureau et informatique	2.308.234	58.074		109.686	2.256.622
Autres immobilisations corporelles	663.079	3.354		164.596	501.838
Immobilisations corporelles en cours	415.397	360.174	622.597		152.973
Avances et acomptes	245.067	389.960	539.465		95.562
TOTAL GENERAL	26.004.241	2.059.735	1.162.062	1.664.840	25.237.071

Les acquisitions de l'exercice se composent essentiellement d'achat de véhicules roulants pour la mise en œuvre des missions dans les différents programmes.

Les acquisitions des associations nationales représentent 45K€ et sont principalement du matériel de bureau et informatique.

5.2.2. Tableau de variation des amortissements

RUBRIQUES	DEBUT D'EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN D'EXERCICE
Constructions	2.463.287	352.168	47.019	2.768.436
Installations techniques et outillage	1.644.963	630.841	726.878	1.548.927
Installations générales agencements et divers	1.193.434	203.027		1.396.461
Matériel de transport	4.879.261	1.280.187	595.181	5.564.267
Matériel de bureau et informatique	1.821.017	205.158	105.014	1.921.161
Autres immobilisations corporelles	552.267	58.569	158.624	452.211
TOTAL GENERAL	12.554.229	2.729.950	1.632.716	13.651.463

5.3. IMMOBILISATIONS DES LEGS

Les legs à l'actif sont valorisés à leur valeur vénale à la date d'acceptation du legs.

Pour les legs constituant le portefeuille antérieur à 2020 ont été valorisés à la valeur retenue lors de l'acceptation par le Conseil d'Administration

Les éléments non identifiés à la date d'acceptation et connus postérieurement ne donnent pas lieu à une modification de l'actif net représentatif du legs ou de la donation comptabilisée à la date d'acceptation.

Ces éléments ont été comptabilisés en produits et charges au fur et à mesure.

RUBRIQUES	DEBUT D'EXERCICE	MONTANT GLOBAL AVEC REGLEMENT ANC 2018-06	ACQUISITION	CESSION	FIN D'EXERCICE
Biens reçus par Legs ou donations destinés à être cédés	-	2.489.781	1.703.905	909.791	3.283.896
TOTAL GENERAL	-	2.489.781	1.703.905	909.791	3.283.896

Le montant global avec règlement ANC 2918-06 correspond au montant des biens reçus par legs avant 2020 et qui n'étaient pas enregistrés en comptabilité en 2019 figurant en « Engagements reçus » conformément au règlement CRC n°99-01.

Les acquisitions concernent les biens reçus en 2020 issus des legs, acceptés en Conseil d'Administration et non vendus au 31 décembre 2020.

Les cessions concernent les ventes opérées sur l'exercice.

5.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Ces immobilisations intègrent d'une part des participations et créances rattachées à celles-ci et d'autre part, d'autres immobilisations financières, telles que des avances à long terme consenties à des tiers et des dépôts et cautionnements versés.

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Une provision pour dépréciation est constatée sur les avances financières accordées à d'autres associations ou d'autres entités juridiques dont le recouvrement est incertain.

Une provision pour dépréciation est constatée sur les participations financières détenues par l'association en fonction de la situation financière de ces dernières.

5.4.1. Tableau de variation des immobilisations financières / dépôt et cautionnement

RUBRIQUES	DEBUT D'EXERCICE	ACQUISITION	VIREMENT	CESSION	FIN D'EXERCICE
Autres participations	100.150	-	-	-	100.150
Prêts et autres immobilisations financières	1.215.730	174.681	-	161.400	1.229.011
TOTAL GENERAL	1.315.880	174.681	-	161.400	1.329.161

Ce poste est constitué principalement des dépôts et cautionnements versés par :

- Le Siège d'Handicap International et les associations nationales pour un montant de 111K€.
- Les programmes à l'étranger d'Handicap International pour un montant de 601K€.

Les dépôts et cautionnements des programmes correspondent aux dépôts de garanties versés pour les locations des bureaux et des logements.

En 2018, la Fédération HI a souscrit un contrat de capitalisation 100% en fonds euro de 500K€ auprès de l'assureur CARDIF. Ce placement s'inscrit dans le cadre de la politique prudente de placement de l'organisation et offre une rémunération supérieure au DAT (Dépôts à Termes), comptes sur livret et comptes rémunérés.

5.5. STOCKS

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks de produits finis, de marchandises et de matériaux sont valorisés au dernier prix d'achat connu.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés via une provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Font exception à cette règle, les stocks de fournitures et matériaux relatifs à des abris réalisés par l'association sur les programmes, mais destinés à être attribués aux bénéficiaires à la fin du projet, de ce fait, ni la propriété, ni l'utilisation ne reviennent à l'association.

Par ailleurs, ces abris sont totalement financés par des bailleurs institutionnels. Ainsi, la totalité des dépenses relatives à ces constructions est enregistrée en charges et le financement correspondant en produits.

STOCKS ET EN-COURS (MONTANTS EN BRUT)	31/12/2020	31/12/2019
Matières premières, approvisionnement	625.450	750.043
Produits intermédiaires et produits finis	57.699	73.296
Marchandises	5.296	2.037
TOTAL GENERAL	688.445	825.376
DEPRECIATION DES STOCKS	5.875	6.189
TOTAL NET DE DEPRECIATION	682.570	819.187

Le stock de matières premières et approvisionnement est constitué principalement d'un stock de kits d'urgence à la Fédération HI qui s'élève à la fin de cet exercice à 517K€ brut.

Le solde des stocks de matières premières et de produits finis concerne les produits solidaires « Kits Plio », « Sac à Sapin », « Pochettes Cadeaux » et « Nappes » qui sont fabriqués et commercialisés au sein de l'association nationale France.

Le stock de marchandises est composé de produits achetés et revendus dans notre boutique solidaire en France et sont totalement dépréciés.

La dépréciation de stock correspond uniquement aux produits « nappes » de l'association nationale France qui sont dépréciés pour leur totalité.

5.6. CREANCES

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'apparaît un risque de non recouvrement.

Ce poste intègre « les avances de trésorerie consenties au profit des programmes ». Ainsi, le total mentionné à la rubrique « Avances Missions » correspond au montant existant en trésorerie à la date de clôture de l'exercice pour l'ensemble des programmes. Bien que ce poste soit constitué par les liquidités disponibles dans chaque mission, ces sommes ne sont pas destinées à être récupérées par le siège de l'association mais seront justifiées par des dépenses futures et donc exclusivement utilisées dans le cadre de la mission. La présentation dans ce poste de bilan traduit donc l'indisponibilité de ces sommes pour le siège de l'association.

Lorsque des opérations sont effectuées en devises, la méthode de conversion utilisée est la suivante :

- Les transferts effectués à l'étranger sont convertis selon le résultat du change effectué par la banque.
- L'ensemble des dépenses et recettes libellées en devise, font l'objet d'une conversion au taux InforEuro du mois de la dépense.

Les créances et les dettes libellées en devises étrangères à la clôture de l'exercice sont converties sur la base du cours des devises en vigueur à la date de la clôture sous la rubrique « écart de conversion ». Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

5.6.1. Echéance des créances à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES	MONTANT BRUT	1 AN AU PLUS	PLUS DE 1 AN
Créances rattachées à des participations	100.150		100.150
Autres immobilisations financières	1.229.011		1.229.011
Clients douteux ou litigieux	7.150	7.150	
Autres créances clients	1.006.775	1.006.775	
Personnel et comptes rattachés	76.910	76.910	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéficiaires	32.689	32.689	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	5.421	5.421	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	122.841	122.841	
Créances reçues par legs ou donations	3.331.408	3.331.408	
Créances avec les membres du Réseau HI	14.104	14.104	
Bailleurs de fonds	177.274.468	177.274.468	
Avances missions	12.776.736	12.776.736	
Partenaires / Fournisseurs projets missions	10.661.943	10.661.943	
Produits et dons à recevoir	2.419.881	2.419.881	
Débiteurs divers	1.591.443	1.591.443	
Charges constatées d'avance	1.673.680	1.673.680	
TOTAL GENERAL	212.324.610	210.995.449	1.329.161

Les autres « créances clients » sont représentées pour 976K€ par les créances en lien avec les produits solidaires et la vente par correspondance de l'association nationale France.

Les « créances reçues par legs ou donations » concernent les créances bancaires dont 3.651K€ correspondent au stock initial au 1^{er} Janvier 2020. Ces créances ont été acceptées en Conseil d'Administration et représentent le montant à encaisser à l'issu des liquidations ou ventes des actifs circulants au 31 décembre 2020. Ces créances sont classées à moins d'un an du fait de leur nature liquide.

5.6.2. Les charges constatées d'avance

Elles se rapportent à des charges courantes et correspondantes pour l'essentiel à des dépenses de Loyer, assurances dans nos programmes et de diverses maintenances, assurances pour le siège de Lyon et des associations nationales.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	31/12/2020	31/12/2019
Dépenses siège	791.457	937.441
Dépenses terrain	847.528	643.489
Dépenses mailing	133.022	92.750
TOTAL GENERAL	1.772.007	1.673.680

5.6.3. Produits à recevoir

PRODUITS A RECEVOIR	31/12/2020	31/12/2019
Clients et comptes rattachés	-	266
Clients factures à établir	-	266
Autres créances	2.658.173	3.981.666
Fournisseurs : avoirs à recevoir	115.450	226.093
Etat : produits à recevoir	122.841	-
Autres produits à recevoir	1.431.369	2.647.636
Dons à encaisser	988.513	1.107.937
TOTAL GENERAL	2.658.173	3.981.932

Le montant de 122K€ correspond à la créance à recouvrir auprès de l'Etat relative au "chômage partiel" en France

Les autres produits correspondent pour 1.354K€ à des contrats de services dont le paiement intervient en fonction des jalons prévus aux contrats par les bailleurs de fonds.

Les dons à encaisser correspondent à des chèques datés avant le 31 décembre 2020 mais encaissés en janvier 2021.

5.7. DISPONIBILITES

La trésorerie comptabilisée au bilan comprend les disponibilités bancaires et les disponibilités en caisse. Les disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice. Les écarts de conversions à la clôture de l'exercice font l'objet d'une inscription aux comptes 666 « perte de change » ou 766 « gains de change »

5.8. ECART DE CONVERSION

Les subventions perçues d'avance figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au taux Banque de France au 31 décembre de l'exercice.

Les écarts de conversion latents de ces subventions sont calculés par devise afin de déterminer une position de change par devise. Le résultat net entre les gains et les pertes latentes de chacune de ces devises est comptabilisé en écart de change actif pour les pertes de change et en écart de change passif pour les gains de change.

Une provision pour risque de change équivalente au montant des pertes latentes est comptabilisée le cas échéant.

6. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN – PASSIF

6.1. FONDS PROPRES

L'application du règlement ANC n° 2018-06 a conduit d'une part à des changements de méthodes comptable, avec un impact sur le poste « Report à nouveau ». Le détail de l'application rétrospective de cette nouvelle réglementation figure dans la présente annexe, au niveau des informations relatives au poste concerné et dans la note Cf. point 3 « Changement de méthode comptable ».

D'autre part, ont été générées des évolutions en termes de classement au sein des rubriques constituant le poste « Fonds propres » du bilan. Il s'agit des mouvements de poste à poste, sans impact sur le « Report à nouveau ».

6.1.1. Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
Réserve statutaire	6.098				6.098
Ecarts de réévaluation					
Réserves affectées au projet associatif	22.749.478	1.046.179	37.184		23.832.841
Fonds collectés auprès du public affectés non utilisés	2.604.153				2.604.153
Autres réserves	214.533			30.648	183.886
Report à nouveau	3.020.481		278.059		3.298.539
Excédent ou déficit de l'exercice	1.046.179		6.066.199	1.046.179	6.066.199
Situation nette	29.640.922	1.046.179	6.381.442	1.046.179	35.991.716
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	3.205.057		(793.153)	20.495	2.391.409
Provisions règlementées					
TOTAL	32.845.979	1.046.179	5.588.289	1.097.322	38.383.125

6.1.2. Affectation du résultat de l'exercice

L'excédent de l'exercice, de 1.046.179€ définitivement acquis au 31 décembre 2019 a été affecté après approbation de l'assemblée générale en juin 2020 en fonds affectés au projet associatif.

6.2. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Ce poste est constitué par les subventions reçues et utilisées pour l'acquisition d'immobilisations dans les programmes, qui ne sont alors pas comptabilisées en produits d'exploitation.

Ces subventions sont réintégrées au résultat de l'exercice au même rythme que l'amortissement des biens auxquels elles se rapportent.

Le profit constaté est inscrit en produits d'exploitation vient compenser l'amortissement correspondant.

A compter de cet exercice, les subventions sont calculées par immobilisation acquise dans nos programmes en fonction du taux de financement de chacune.

Concernant l'antériorité (les subventions étaient calculées avec un taux moyen de financement par année pour l'ensemble des acquisitions), aucun retraitement n'est opéré. Les taux seront identiques jusqu'à la fin des durées d'amortissements.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	SOLDE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	VARIATIONS DE L'EXERCICE		SOLDE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
		AUGMENTATION	DIMINUTION	MONTANT GLOBAL
Affectées à des biens non renouvelables	-	-	-	-
Affectées à des biens renouvelables	9.575.067	859.368	1.982.226	8.452.209
TOTAL I - MONTANT NOMINAL	9.575.067	859.368	1.982.226	8.452.209
Affectées à des biens non renouvelables	-	-	-	-
Affectées à des biens renouvelables	6.370.009	1.652.521	1.961.731	6.060.799
TOTAL II - QUOTES-PARTS VIREES AU RESULTAT	6.370.009	1.652.521	1.961.731	6.060.799
SUBVENTION NETTE (I-II)	3.205.057	- 793.153	20.495	2.391.410

6.3. FONDS DEDIES ET FONDS REPORTEES

6.3.1. FONDS DEDIES

Cette rubrique du passif enregistre, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des donateurs, mécènes ou légataires à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée dans l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard.

Ainsi, lorsque l'association reçoit, durant un exercice donné, des fonds affectés par le donateur à des actions précises des missions sociales et que ces fonds ne sont pas utilisés au cours de l'exercice, la ressource ainsi générée par ces fonds est annulée par une charge de même montant dans le compte de résultat et affectée en « fonds dédiés ».

L'utilisation de ces fonds durant les exercices suivants génère alors un produit dans le compte de résultat de chaque exercice concerné pour le montant effectivement consommé et donne lieu à une diminution du poste « fonds dédiés » au bilan pour la même valeur.

Pour faire suite à la mise en place du nouveau règlement ANC 2018-06, la variation des fonds dédiés est désormais présentée au niveau du compte de résultat dans la partie relative aux charges et produits d'exploitation. Ainsi, pour l'exercice 2020, la comparaison des fonds dédiés au niveau du compte de résultat doit se faire avec les données du 31 décembre 2019 se trouvant en pied de compte de résultat après le résultat exceptionnel.

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	dont rembourse ments		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
ALGERIE - 20190220	-	1.775	-	-	-	1.775	-
BURKINA-NIGER – 20190065	17.823	-	17.823	-	-	-	-
CAMBODGE	236.307	208.444	-	-	-	444.751	-
CAMBODGE – 20190157	142.210	-	118.492	-	-	23.718	-
CAMBODGE - O2018085	69.972	-	65.870	-	-	4.102	-
KENYA UBUNTU	-	72.093	-	-	-	72.093	-
LAOS - 20190232	56.615	-	56.615	-	-	-	-
LEBANON BERUT BLAST EMERGENCY	-	61.461	-	-	-	61.461	-
MOZAMBIQUE	20.469	-	20.469	-	-	-	-
NEPAL - 20190119	56.575	-	-	-	-	56.575	-
NEPAL - 20190119	-	24.182	-	-	-	24.182	-
YEMEN	122.984	-	122.984	-	-	-	-
YEMEN - 20190161	20.000	-	17.997	-	-	2.003	-
MADAGASCAR	11.491	-	11.491	-	-	-	-
MADAGASCAR - 20190221	17.677	-	12.643	-	-	5.034	-
MADAGASCAR - 20190222	18.074	-	11.423	-	-	6.651	-
MADAGASCAR - 20200164	-	69.595	-	-	-	69.595	-
MADAGASCAR - 20200287	-	35.082	-	-	-	35.082	-
MALI - 20190332	25.516	-	25.516	-	-	-	-
MYANMAR THAILAND - 20200030	-	5.194	-	-	-	5.194	-
TUK - 20190138	23.429	-	23.429	-	-	-	-
ATLAS LOGISTIQUE - 20190237	-	118.058	-	-	-	118.058	-
DRT DSI - 20190032	14.541	-	-	-	-	14.541	-
DRT INSERTION - 20180319	32.870	-	-	-	-	32.870	-
DRT SOCIAL & INCLUSION - 20180319	-	40.908	-	-	-	40.908	-
PROJET SANTE MATERNELLE ET INFANTILE	32.965	23.753	-	-	-	56.718	-
COVID	-	170.921	-	-	-	170.921	-
TOTAL	919.519	831.466	504.752	-	-	1.246.233	-

6.3.2. FONDS REPORTEES

Lors de la première application du règlement ANC n°2018-06, l'association a procédé à un retraitement de manière rétrospective des legs et donations acceptés et non encore réalisés à la clôture de l'exercice précédent et figurant en « Engagements reçus » conformément au règlement CRC n°1999-01. Ce changement de méthode comptable et l'analyse des legs et donations concernés a conduit l'association à enregistrer des « Fonds reportés » au titre de ces legs et donations.

Postérieurement à la date d'acceptation des legs et donations la partie des ressources constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donations » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportés ». Ces sommes inscrites au passif en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » sont rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation.

	SOLDE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		VARIATIONS DE L'EXERCICE		SOLDE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	DEBUT D'EXERCICE	CHANGEMENT DE METHODE LIE A L'ANC 2018-06	AUGMENTATION	DIMINUTION	MONTANT GLOBAL
TOTAL	-	5.076.512	2.771.257	2.119.302	5.728.467

6.4. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de l'association à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

6.4.1. Tableau des provisions pour risques et charges

RUBRIQUES	DEBUT D'EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN D'EXERCICE
Provisions pour perte de change	358.844	1.557.021	358.844	1.557.021
Autres provisions pour risques et charges	2.759.385	2.813.804	1.336.056	4.296.268
TOTAL GENERAL	3.118.228	4.370.824	1.694.899	5.853.289

6.4.2. Provisions sur legs ou donations

L'engagement pris par l'entité au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur fait l'objet d'une provision comptabilisée dans le compte « Provision pour charges sur legs ou donations ».

Les passifs sont estimés au mieux au moment de la comptabilisation des opérations, étant rappelé que la plupart des informations nous sont transmises par les notaires en charge des opérations.

RUBRIQUES	MONTANT GLOBAL AVEC REGLEMENT ANC 2018-06	DOTATIONS	REPRISES	FIN D'EXERCICE
Provisions pour charges sur legs ou donations	162.372	81.005	137.306	106.071
Dépréciations des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		-	-	-
TOTAL GENERAL	162.372	81.005	137.306	106.071

6.5. DETTES

6.5.1. Echéance des dettes à la clôture de l'exercice

ETAT DES DETTES	MONTANT BRUT	1 AN AU PLUS	ENTRE 1 ET 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Emprunts et dettes établissement de crédit	2.345.614	983.854	1.361.761	
Emprunts et dettes financières diverses	46.948	46.948		
Fournisseurs et comptes rattachés	3.986.837	3.986.837		
Personnel et comptes rattachés	4.540.854	4.540.854		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	4.257.667	4.257.667		
Etats et autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	75.501	75.501		
Etats et autres collectivités : autres impôts	429.871	429.871		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	150.200	150.200		
Groupe et associés	2.462	2.462		
Dettes sur legs ou donations	759.237	759.237		
Partenaires et fournisseurs des projets sur nos terrains	4.410.570	4.410.570		
Charges à payer terrain	10.186.296	10.186.296		
Autres dettes	2.218.989	2.218.989		
Bailleurs de fonds	3.672.988	3.672.988		
Produits constatés d'avance	194.945.943	194.945.943		
TOTAL GENERAL	232.029.977	230.668.216	1.361.761	

Les dettes provenant des legs ou donations, pour un montant de 759.237€, sont constituées de :

- Dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ;
- Dettes grevant le bien, transférées au bénéficiaire de la donation ;
- Toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation.

Celles-ci sont indiquées dans les dettes d'un an au plus car nous n'avons aucune visibilité sur les mouvements des legs et donations.

Les dettes sont estimées au mieux au moment de la comptabilisation des opérations, étant rappelé que la plupart des informations nous sont transmises par les notaires en charge des opérations.

Les Frais des notaires sont évalués et constatés au passif au moment de l'entrée au bilan. Les écarts éventuellement constatés par la suite sont comptabilisés au compte de résultat dans le compte « honoraires sur Legs ou donations destinés à être cédés ».

Au 1^{er} janvier 2020, les dettes liées aux legs et donations s'élevaient à 1.028K€ et se composées uniquement de dettes concernant l'association nationale France.

6.5.2. Les charges à payer

Le montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan se décompose comme suit :

CHARGES A PAYER	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts et dettes financières	16.100	22.779
Dettes fournisseurs comptes rattachés	1.017.750	1.469.149
Dettes fiscales et sociales	6.778.259	5.550.677
Charges à payer terrains	10.186.296	7.191.157
Charges à payer siège	1.382.169	584.003
TOTAL GENERAL	19.380.574	14.817.766

Les dettes fiscales et sociales correspondent pour 2.119.097€ aux indemnités de fin de contrats à durée déterminées dues au personnel national pour tous les contrats se terminant après cet exercice. Le complément concerne les dettes fiscale et sociales (RTT, CET, CP...) de notre personnel international et des sièges.

Concernant les charges à payer terrains, elles se composent principalement par des dépenses effectuées par nos partenaires et justifiées en début d'année suivante.

6.5.3. Les produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont principalement constitués par les subventions perçues d'avance, soit la quote-part des subventions incombant aux exercices futurs.

Lorsque les subventions octroyées financent des actions qui s'étalent sur plusieurs exercices, elles sont réparties en fonction des périodes ou étapes définies dans les conventions ou, à défaut, prorata temporis. La quote-part des subventions incombant aux exercices futurs, et correspondant aux subventions perçues d'avance, est inscrite au passif en « produits constatés d'avance subventions bailleurs ».

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	31/12/2020	31/12/2019
Recettes siège et terrain	147.368	1.185.750
Recettes financements bailleurs	194.798.575	-
TOTAL GENERAL	194.945.943	1.185.750

7. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

7.1. DETAIL DES PRODUITS D'EXPLOITATION

- Les ventes de biens pour 2.879K€ dont 2.854K€ correspondent aux ventes de produits solidaire de l'association nationale France. A noter qu'en 2019, ces ventes de biens étaient comptabilisées en « autres produits » pour un montant de 2.948K€ dont 2.943K€ de ventes des produits solidaires de l'association nationale France. La reconnaissance du chiffre d'affaires est réalisée lors de la livraison du produit.
- Les 166.865K€ correspondent aux dépenses effectuées sur les terrains et financées par des contrats de financements avec les différents bailleurs institutionnels du réseau HI.
- Les dons regroupent l'ensemble des ressources issues de la recherche de fonds privés quelles qu'en soient les destinations. Tous les produits des dons privés sont rattachés à l'exercice en fonction de leur date de paiement effectif, ou en fonction de l'année fiscale de rattachement quand le don a été envoyé avant la date de clôture de l'exercice.
- Détail des legs, donations, et assurances-vie au 31 décembre 2020 :

PRODUITS	9.092.070
Assurances vies	2.527.067
Legs ou donations	3.625.751
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	851.553
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	2.087.699
CHARGES	3.620.866
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	882.821
Dotation sur provisions des legs ou donations	-
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	2.738.046
SOLDE	5.471.204

- Les autres produits correspondent pour :
 - 1.072K€ de gain de change en lien avec l'activité en devise
 - 1.673K€ de reprise de subvention d'investissement
 - 533K€ d'autres produits divers de gestion courante

7.2. DETAIL DES CHARGES D'EXPLOITATION

- Les 69.013K€ d'autres achats et charges externes correspondent principalement à :
 - 15.891K€ d'achats d'études et de prestations de services
 - 10.549K€ d'achat de fournitures et d'équipements non immobilisés
 - 11.961K€ de locations immobilières et autres locations
 - 4.179K€ de contrats de maintenances, assurances et entretiens
 - 1.900K€ de frais d'honoraires
 - 8.364K€ de mailings, appel aux dons, publicité, support de communication
 - 8.580K€ de frais de transport et de déplacements
 - 7.589K€ de diverses charges
- Les aides financières versées par l'entité pour 51.950K€ correspondent pour 51.949K€ aux dépenses effectuées par nos partenaires ou versés directement à nos bénéficiaires pour les différents projets sur nos terrains. A noter que ces aides financières étaient comptabilisées en 2019 en autres charges pour un montant de 41.587K€.
- Les autres charges correspondent pour :
 - 2.918K€ de perte de change en lien avec l'activité en devise.
 - 82K€ de perte sur créances irrécouvrables
 - 158K€ d'autres charges sur Legs ou dons
 - 180K€ d'autres produits divers de gestion courante

7.3. RESULTAT FINANCIER

Les charges et produits financiers correspondent essentiellement aux différences de changes liés à la réévaluation aux taux Banque de France au 31 décembre 2020 des banques et caisses en devises du siège et de l'ensemble de nos programmes.

7.4. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de cet exercice de 1.640K€ est essentiellement lié à l'obtention de deux prix de l'innovation.

8. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Seuls, les engagements hors bilan significatifs sont détaillés ci-après et concernent essentiellement la Fédération HI et l'association nationale France.

8.1. ENGAGEMENTS DONNES POUR INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

En application de la recommandation ANC n°2013-02, les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées lors de leur versement et ne constituent pas une provision.

Les indemnités retraites acquises par les salariés du siège de la Fédération HI Lyon présents à la date de clôture sont estimées à 449K€ et pour ceux de l'association nationale France 76K€

Les hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

- Hypothèses économiques
 - Départs volontaire
 - Taux d'actualisation : 0.49%
 - Augmentation annuelle des salaires : 1%
 - Taux de charges sociales : 45%
 - Age de départ à la retraite :
 - Si le salarié a un âge inférieur ou égal à 45 ans, l'âge de départ à la retraite est de 67 ans
 - Si le salarié a un âge supérieur à 45 ans, l'âge de départ à la retraite est de 62 ans

- Hypothèses démographiques
 - Taux de rotation du personnel :
 - Si le salarié a un âge inférieur à 50 ans, selon le taux de rotation moyen par catégorie de salariés
 - Si le salarié a un âge supérieur ou égal à 50 ans, le taux de 0% de rotation de personnel.
 - Table de mortalité :
 - Si le salarié a un âge inférieur ou égal à 60 ans, selon la table de mortalité issue des données de l'INSEE,
 - Si le salarié a un âge supérieur à 60 ans, alors 100%

Ces informations ne concernent que le personnel de l'association nationale France et de la Fédération HI.

8.2. ENGAGEMENT DONNES DES PASSIFS SOCIAUX LATENTS

L'évaluation des passifs sociaux latents relatifs aux programmes et correspondant aux indemnités acquises par les personnels locaux à la date de clôture et qui seraient à verser en cas de fermeture des programmes concernés s'élève à 5.991K€ pour la Fédération HI.

8.3. ENGAGEMENTS RECUS

- Prêt pour l'achat de l'immeuble : le remboursement est garanti par les suretés suivantes prises par actes séparés :
 - Caution du département du Rhône à hauteur de 1.955.274,60€
 - Caution de la ville de Lyon à hauteur de 977.637,30€

- Prêt pour travaux de l'immeuble : le remboursement est garanti par les suretés suivantes prises par actes séparés :
 - Caution du département du Rhône à hauteur de 1.346.735,82€
 - Caution de la ville de Lyon à hauteur de 673.367,91€

- En 2018, le bail du bureau de Paris a été renouvelé au nom de la Fédération HI. A ce titre, la Fédération HI a reçu une caution du LCL pour un montant de 208.244€.

- En 2019, la Fédération HI a reçu 2 garanties de préfinancement du LCL pour un montant de 46.296,11 € et de 45.832,94 € pour le Burkina Faso. Contrats de subventions financés par la Coopération Italienne.

Les engagements détaillés ci-dessus, n'intègrent pas les engagements de l'ensemble du réseau HI inclus dans le périmètre de consolidation.

9. AUTRES INFORMATIONS

9.1. VALORISATION DU BÉNÉVOLAT ET DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

En conformité avec la réglementation comptable des associations, les contributions volontaires ont été inscrites en comptabilité en pied du Compte de résultat sous des rubriques spécifiques.

Elles sont par nature, effectuées à titre gratuit et prennent plusieurs formes :

- Bénévolat régulier « ou quasi-permanent »
- Bénévolat non régulier : événements durant l'année
- Mises à disposition gratuites de personnes par des entités tierces
- Mise à disposition de biens : d'un local de réunion, d'un matériel ou tout autre bien nécessaire à l'accomplissement des activités d'HI.
- Dons en nature reçus puis redistribués ou consommés en l'état par l'association.

En fonction de leur nature, plusieurs méthodes d'évaluation :

- Plans médias : Gratuité visuelle des campagnes d'affichage et de la publicité (spots radio, TV, Internet...) qui ont contribué à la mobilisation du grand public et la vente des produits partage. La comptabilisation se fait via des contrats et des attestations signées avec nos partenaires. La plupart des gratuités ne font pas l'objet d'émission d'un reçu fiscal.
- Dons en nature et prestations gratuites : Toutes prestations ou biens offerts font l'objet d'une facturation ou d'un contrat de mécénat. L'évaluation est faite par l'entreprise mécène en prix de revient. L'entreprise précise de manière claire que la prestation ou que les biens sont offerts. Ils donnent lieu à émission d'un reçu fiscal.
- Mécénat de compétence : Il consiste en un apport en ressources humaines, c'est-à-dire le transfert (gratuit, mais avec incitation fiscale) de compétences de l'entreprise au profit de Handicap International, par le biais de salariés, intervenant sur leur temps de travail. Il est à différencier du bénévolat. Il peut être réalisé sous deux formes :
 - Soit d'une prestation de services
 - Soit d'une mise à disposition de personnel.L'évaluation de ce don en nature correspond à son coût de revient, à savoir les rémunérations et charges sociales y afférentes des salariés mis gratuitement à disposition. D'un point de vue fiscal, le mécénat de compétences est assimilé à un don en nature et bénéficie donc d'une réduction d'impôt pour l'entreprise mécène.
- Bénévolat : « Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial ». On distinguera le bénévolat régulier du bénévolat non régulier :

- Le bénévolat régulier regroupe les bénévoles qui travaillent de façon régulière pour une partie de leur temps dans différents services afin d'accomplir des tâches administratives tel le dépouillement des dons, le classements et l'archivage des dossiers, l'animation d'une antenne, l'appui sur un projet...Ils s'inscrivent dans la vie quotidienne de l'association.
- Le bénévolat non régulier quant à lui correspond à un engagement très court, une demi-journée, un jour, dans le cadre notamment d'une manifestation ou d'un évènement.

Un inventaire est fait une fois par an afin de compiler pour chaque service les informations. Les prestations « bénévoles » ne donnent pas lieu à émission de reçu fiscal.

Le montant de ces contributions s'élève à 6.848K€ pour cet exercice et sont constituées pour 6.518K€ de prestations en nature. Ces prestations sont dues aux campagnes d'affichage et au frais de publicités (spots radio, TV...) principalement au sein de des associations nationales américaine et France.

9.2. REGIME FISCAL

Les différentes associations nationales Handicap International bénéficient du statut d'association à but non lucratif et ne sont donc pas imposées sur l'excédent dégagé par leur exploitation.

Cependant, suite aux directives fiscales parues en 1998 et à l'étude effectuée par l'Administration française sur les activités développées par l'association nationale France, une partie accessoire de celles-ci a été assujettie aux impôts commerciaux à compter de l'exercice 2000. L'Administration fiscale a revu en 2001 le périmètre du secteur assujetti de l'association, correspondant principalement à la vente de ses produits solidaires. L'impôt sur les bénéfices liés à cette fiscalisation et comptabilisé en charge au titre de l'année 2020 s'élève à 128.839 €.

La Fédération HI a quant à elle été assujettie sur les revenus des capitaux mobiliers pour 5.760€ en 2020.

9.3. VENTILATION DE L'EFFECTIF SALARIE DE L'ASSOCIATION

Par effectif salarié, on entend l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunéré directement par l'association.

Par personnel mis à disposition, on entend personnel détaché ou prêté par l'association.

EFFECTIF MOYEN	2020
Permanents Sièges :	378
Salariés siège du Réseau Fédéral Handicap International	375
Expatriés affectés siège Fédération Handicap International	3
Personnel mis à Disposition à d'autres Structures :	-
Mis à disposition pour l'Espace Rhône Alpes Coopération (ERAC)	-
Personnel Missions :	375
Volontaires affectés Programmes	3
Salariés affectés Programmes	59
Salariés Expatriés affectés Programmes	312
TOTAL	753

Ces effectifs sont calculés en équivalent temps plein et n'incluent pas le personnel national contractualisé par les programmes.

9.4. REMUNERATIONS VERSEES AUX ORGANES DE DIRECTION

En conformité avec la nouvelle réglementation des associations, nous vous informons sur la rémunération perçue par les dirigeants de l'association :

Les membres du conseil d'administration de l'association sont bénévoles, et ne perçoivent aucune rémunération en contrepartie de leur mandat.

Il n'y a pas eu de remboursement de frais aux membres du conseil d'administration en 2020.

Dans un souci de transparence, nous vous précisons que le montant total des salaires bruts annualisés versés aux 3 salariés les mieux rémunérés s'élève à 358.922 € au titre de l'année 2020.

10. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES ET COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINES ET DESTINATIONS

10.1. TABLEAU CROD – COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2020	
	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	54.717.483	54.717.483
1.1 Cotisations sans contreparties		-
1.2 Dons, legs et mécénat	53.833.773	53.833.773
- Dons manuels	47.478.653	47.478.653
- Legs, donations et assurances-vie	5.498.617	5.498.617
- Mécénat	856.503	856.503
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	883.711	883.711
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	16.747.169	
2.1 Cotisations avec contrepartie		
2.2 Parrainage des entreprises		
2.3 Contributions financières sans contrepartie	2.000.000	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	14.747.169	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	161.994.673	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1.839.737	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	504.752	504.752
TOTAL	235.803.814	55.222.235
CHARGES PAR DESTINATION		
1 - MISSIONS SOCIALES	191.430.401	31.250.727
1.1 Réalisées au niveau national	8.280.152	5.859.359
- Actions réalisées par l'organisme	8.280.152	5.859.359
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger	183.150.250	25.391.368
- Actions réalisées par l'organisme	183.150.250	25.391.368
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	19.794.592	16.344.056
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	16.252.104	16.144.912
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	3.542.488	199.144
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	13.111.632	-
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	4.569.524	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES		
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	831.466	831.466
TOTAL	229.737.616	48.426.249
EXCEDENT OU DEFICIT	6.066.199	6.795.986

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2020	
	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	6.847.578	6.847.578
Bénévolat	171.275	171.275
Prestations en nature	6.518.530	6.518.530
Dons en nature	157.774	157.774
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	-	
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	-	
TOTAL	6.847.578	6.847.578
CHARGES PAR DESTINATION		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	1.211.518	1.211.518
Réalisées au niveau national	911.338	911.338
Réalisées à l'étranger	300.180	300.180
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX RECHERCHE DE FONDS	2.182.282	2.182.282
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	3.453.778	3.453.778
TOTAL	6.847.578	6.847.578

10.2. TABLEAU CER – COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2020	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 - MISSIONS SOCIALES	31.250.727	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	54.717.483
1.1 Réalisées au niveau national	5.859.359	1.1 Cotisations sans contrepartie	-
- Actions réalisées par l'organisme	5.859.359	1.2 Dons, legs et mécénat	53.833.773
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	- Dons manuels	47.478.653
1.2 Réalisées à l'étranger	25.391.368	- Legs, donations et assurances-vie	5.498.617
- Actions réalisées par l'organisme	25.391.368	- Mécénat	856.503
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	-	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	883.711
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	16.344.056		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	16.144.912		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	199.144		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	-		
TOTAL DES EMPLOIS	47.594.783	TOTAL DES RESSOURCES	54.717.483
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	
5 - REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	831.466	5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	504.752
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	6.795.986	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	
TOTAL	55.222.235	TOTAL	55.222.235

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	25.293.176
(+) excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	6.795.986
(+) investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	(116.554)
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	31.972.608

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2020	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	1.211.518	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	6.847.578
Réalisées en France	911.338	Bénévolat	171.275
Réalisées à l'étranger	300.180	Prestations en nature	6.518.530
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX RECHERCHE DE FONDS	2.182.282	Dons en nature	157.774
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	3.453.778		
TOTAL	6.847.578	TOTAL	6.847.578

10.3. TABLEAU CER 2019 – COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC 2019

EMPLOIS EN EUROS	EMPLOIS DE 2019 = COMPTE DE RESULTAT	AFFECTATION PAR EMPLOIS DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC UTILISEES SUR N	RESSOURCES EN MILLIERS D'EUROS	RESSOURCES COLLECTEES SUR 2019 = COMPTE DE RESULTAT	SUIVI DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC ET UTILISEES SUR N
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		8.871.594
1- MISSIONS SOCIALES	180.292.680	31.340.424	1- RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	52.868.433	52.868.433
1.1. Réalisées en France (Sièges des associations)	9.244.535	4.794.573	1.1. Produits liés à la générosité du Public	52.000.372	52.000.372
			- Dons manuels non affectés	36.362.131	
			- Dons manuels affectés	7.456.552	
			- Legs et autres libéralités non affectés	8.175.001	
1.2. Réalisées à l'étranger (Terrains)	171.048.146	26.545.851	- Legs et autres libéralités affectés	6.687	
			1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité publique	868.061	868.061
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	19.913.970	16.201.110			
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	15.974.292				
2.2. Charges liées à la recherche des & subventions et autres concours	3.939.678				
2.3. publics, et des autres fonds privés					

EMPLOIS EN EUROS	EMPLOIS DE 2019 = COMPTE DE RESULTAT	AFFECTATION PAR EMPLOIS DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC UTILISEES SUR N	RESSOURCES EN MILLIERS D'EUROS	RESSOURCES COLLECTEES SUR 2019 = COMPTE DE RESULTAT	SUIVI DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC ET UTILISEES SUR N
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	12.815.875	1.481.317	2- AUTRES FONDS PRIVES 3- SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS 4- AUTRES PRODUITS	20.343.625 140.444.317 3.148.146	
I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	213.022.526	49.022.851	I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	216.804.521	
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS	3.005.746		II- REPRISES DES PROVISIONS	802.388	
III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	919.519		III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	387.061	
			IV- VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf. tableau des fonds dédiés)		(264.192)
IV- EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	1.046.179		V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	-	
V - TOTAL GENERAL	217.993.970		VI - TOTAL GENERAL	217.993.970	61.475.835
V- Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		1.328.733			
VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		(981.529)			
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		49.370.055	VI- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		(49.370.055)
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		12.105.760

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE 2019					
EMPLOIS EN EUROS	EMPLOIS DE 2019 = COMPTE DE RESULTAT	AFFECTATION PAR EMPLOIS DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC UTILISEES SUR N	RESSOURCES EN MILLIERS D'EUROS	RESSOURCES COLLECTEES SUR 2019 = COMPTE DE RESULTAT	SUIVI DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC ET UTILISEES SUR N
Missions sociales	5.763.534		Bénévolat	103.259	
Frais de recherche de fonds	2.703.162		Prestations en nature	9.823.417	
Frais de fonctionnement et autres charges	1.518.219		Dons en natures	58.239	
TOTAL	9.984.915		TOTAL	9.984.916	

10.4. RÈGLES ET MÉTHODES D'ETABLISSEMENT DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET PAR DESTINATION (CROD) ET DU CER

10.4.1. Méthodes d'élaboration du CROD (et du CER)

Le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) intègre l'ensemble des emplois et des ressources engagées par le Réseau HI.

Il respecte le plan comptable applicable aux associations et fondations, qui préconise la constitution d'une provision pour charges, à hauteur des ressources dédiées aux programmes et non utilisées dans l'exercice. Cette provision matérialise ainsi l'obligation de l'association d'utiliser ces fonds conformément aux engagements pris auprès des donateurs.

Issu du CROD, le compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER) précise l'origine des ressources collectées auprès du public, et leur emploi sur l'exercice par l'association.

Ces tableaux sont établis selon la réglementation relative au contrôle des opérations faisant appel à la générosité publique (décret n° 92-1011 du 17/9/92) et en conformité avec le nouveau règlement 2018-06, qui fixe la réglementation comptable applicable au Comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non-lucratif à partir du 1^{er} janvier 2020.

Le CROD et le CER combiné sont établis par l'entité fédérale française, à partir des données analytiques de chaque entité du réseau. Lorsque les méthodes comptables des Associations Nationales étrangères diffèrent de la norme française, des retraitements sont alors effectués, afin de respecter la cohérence globale. C'est le cas notamment, des fonds dédiés gérés par l'association nationale belge.

Bien que cette réglementation ne concerne que les associations françaises, le réseau fédéral a pris l'option de l'appliquer, également, aux comptes combinés établis sous la responsabilité de la Fédération HI. En effet, les comptes combinés de Handicap International sont publiés en France et communiqués notamment, aux donateurs de l'association française.

L'année N-1 n'a pas été retraitée selon les règles applicables au 1^{er} Janvier 2020. Pour information, le CER 2019 est présenté en partie 10.3.

10.4.2. Mise à jour des règles d'établissement du CROD

Le Conseil d'Administration de Handicap International a statué sur l'évolution des méthodes de présentation et d'évaluation du CROD et du CER 2020 lors de sa séance du 18/05/2021. Les évolutions sont la conséquence de la mise en application de la réforme ANC 2018-06. Les règles de répartition des frais généraux ont également été ajustées.

10.5. CONTENU DES RUBRIQUES DES EMPLOIS

10.5.1. Imputation des coûts directs

Le montant de chacune des rubriques composant le CROD est constitué par les coûts qui leur sont directement affectables dans la comptabilité analytique, et ceci lors de l'enregistrement des opérations en comptabilité générale.

- A cet effet, la comptabilité analytique de l'association permet notamment d'imputer toute opération à une rubrique budgétaire (ou centre de coût), aussi bien les charges que les produits. La nomenclature utilisée permet ainsi, d'identifier les différentes activités mises en œuvre par l'association, notamment les programmes sur le terrain et leurs projets,
- Le rattachement de toute dépense à une ligne de financement, permettant la traçabilité de l'utilisation des fonds octroyés par les bailleurs des fonds institutionnels, ainsi que de toute autre ressource affectée aux différentes activités.

10.5.2. Affectation des coûts relatifs au personnel

Chaque rubrique intègre également les coûts des rémunérations des personnels (coûts RH) correspondants à chaque activité : salariés aux sièges de chaque entité du réseau, expatriés (salariés et volontaires) et enfin, le personnel national recruté dans les différents pays d'intervention.

La base d'affectation, en ce qui concerne le personnel du siège, est constituée par le temps dédié à chaque activité, ceci en lien avec leurs descriptions de fonctions. Les clés de répartition ainsi déterminées sont appliquées sur le coût des salaires, incluant les charges sociales afférentes, en lien avec l'établissement de la paie.

Quant aux personnels expatriés (salariés et volontaires), l'imputation à chaque programme est réalisée sur la base des temps de missions passés sur le terrain en appliquant un coût moyen par mois de présence sur chaque programme, ceci en lien avec la gestion des contrats d'expatriation.

10.5.3. Répartition des frais généraux

Ces frais sont constitués uniquement par l'ensemble des charges externes à caractère général engagées par les entités du réseau HI et liés à l'occupation des bâtiments, les frais de télécommunications, les frais informatiques, et les fournitures et consommables. Ces frais comprennent également les charges de personnel.

De par leur nature, ces frais ne peuvent donc pas être imputés directement à chaque activité. C'est pourquoi, l'ensemble de ces frais est réparti entre les différentes activités (missions sociales, recherche des fonds et fonctionnement général), au prorata des temps dédiés par le personnel aux différentes activités.

Le total des frais généraux, soit 3,42M€, est réparti comme suit :

- 1,44M€ (soit 42%) sur le pilotage et services d'appui des actions sur le terrain,
- 0,02M€ (soit 1%) sur l'Institut HI,

- 0,37M€ (soit 11%) sur les actions d'Education au développement, la Campagne Internationale Contre les Mines Antipersonnel et les Bombes A Sous-Munitions, le plaidoyer pour réduire l'impact des armes explosives sur les populations civiles (EWIPA), les actions de sensibilisation et mobilisation pour les droits et l'intégration des personnes handicapées
- 0,72M€ (soit 21%) sur les activités de recherche des fonds,
- 0,87M€ (soit 26%) sur les frais de fonctionnement.

10.5.4. Les Missions sociales

Le volume des missions sociales s'établit à 191,43 M€, réparti entre les missions sociales réalisées à l'étranger et celles réalisées au niveau national.

Les emplois des missions sociales à l'étranger, soit 183,15M€, sont constitués :

- 167,04M€ des dépenses directes engagés sur le terrain dans la mise en œuvre
- 13,19M€ des frais de gestion des missions
- 2,92M€ des autres frais et charges exceptionnelles rattachées aux programmes

Les frais de gestion des missions à l'étranger concernent :

- Le pilotage des opérations, le suivi des missions dont le total s'élève à 4,42M€
- Le recrutement des personnels expatriés, leur gestion sociale, ainsi que les frais de formation au départ et continue, pour 1,92M€
- Les ressources et coordinations techniques et les services supports (comptabilité, contrôle de gestion, logistique) pour un total de 6,85M€

Les frais et charges exceptionnelles concernant les actions à l'étranger, dont le total s'élève à 2,92M€, sont constitués principalement de :

- 1,67M€ de pertes de change sur les devises, dues à la fluctuation du marché de changes et à la dévaluation des devises nationales. Ces pertes de change sont partiellement compensées par des gains de change (+803K€). L'impact net est donc de -862 K€. HI est naturellement exposé aux effets de change de par la structure de ses ressources (financements institutionnels en devises) et de ses dépenses (58 devises utilisées dans la mise en œuvre des missions réalisées à l'étranger).
- 474K€ de dépenses engagées dans le cadre de la fermeture des projets ;
- 427K€ de perte de financement sur les exercices antérieurs.

Les missions sociales réalisées au niveau national (siège de la Fédération HI et Associations Nationales du réseau HI), dont le total s'élève à 8,28M€, intègrent entre autres:

- La Plateforme Hizzy, issue de la digitalisation du magazine « Déclic, familles et handicaps » jusqu'à la fin du projet en Juin 2020
- La Campagne internationale contre les mines anti-personnel et bombes à sous-munitions (BASM),

- Le plaidoyer pour réduire l'impact des armes explosives sur les populations civiles (EWIPA),
- Les actions de sensibilisation et mobilisation du réseau HI, pour les droits et l'intégration des personnes handicapées,
- L'Institut HI, en charge des enjeux éthiques, du positionnement et du partage d'expériences et enfin, des projets d'étude et de développement des nouvelles actions, et de capitalisation des savoirs faire

En effet, les coûts engagés dans les actions d'éducation au développement, en conformité avec l'objet associatif et la définition de la mission sociale du réseau HI, sont classés dans les « Missions sociales ». C'est le cas, notamment, des coûts engagés par l'association dans la mobilisation du grand public, dans le cadre de la campagne contre la fabrication et l'utilisation des mines antipersonnel et de la campagne EWIPA. Le plaidoyer contre les mines et autres armes explosives constitue un des missions sociales de l'association, faisant partie intégrante de son identité et de son combat quotidien.

Ainsi, 2,5M€ des coûts engagés par l'Association Nationale France dans le cadre de l'appel aux dons, mais relatifs à des actions de sensibilisation du grand public et à des campagnes publiques de pression auprès des autorités réalisées au sein de la Campagne internationale contre les mines antipersonnel et les bombes à sous-munitions (BASM) et de la campagne EWIPA, pour réduire l'impact des armes explosives sur les populations civiles, sont imputés dans cette rubrique pour 2020.

Le total des frais engagés par le réseau HI au titre de ces campagnes, soit 3,86M€, est financé par des fonds publics et privés, à hauteur de 0,79M€.

Par ailleurs, 0,3M€ de frais engagés dans la sensibilisation et mobilisation du grand public, au travers diverses actions de communication telles que des journaux et expositions, sont rattachés à la sensibilisation et mobilisation pour l'intégration des personnes handicapées. Le total des frais engagés au titre de l'éducation au développement et sensibilisation pour l'intégration des personnes handicapées est de 431K€.

Le volume total des missions sociales mis en œuvre en 2020 se répartit sur les thématiques suivantes :

Thématique	Volume (K€)
Services de Santé	36.432
Réduction de la violence armée	13.624
Autres activités de protection et de réduction des risques	11.294
Services de Réadaptation	37.197
Education inclusive	19.135
Insertion économique	40.310
Autres services inclusifs	21.201
Plateformes logistiques	6.702
Plaidoyer & mobilisation du grand public	5.535
Total	191.430

Chaque projet mené sur le terrain a été associé à thématique. Puis les coûts fixes et de coordination des programmes, au même titre que les coûts exceptionnels non affectables directement à un projet, ont été ventilés au prorata des volumes des projets menés par les programmes. Cette clé de répartition a également été utilisés pour les coûts de pilotage des programmes.

Les projets porteurs du volume des missions sociales menées au niveau national ont été associés à l'une de ces thématiques.

10.5.5. Les frais de recherche des fonds

Le total des frais engagés dans l'appel à la générosité publique s'élève à 16,25M€. Dans ce total, 13,27M€ correspondent aux frais de collecte des dons, legs et mécénats d'entreprise, dont 11,97M€ concernent les frais directs des opérations de collecte (publipostage, internet, couponing pour l'essentiel), 1,30M€ les frais de gestion des donateurs (encaissement des dons et envoi des reçus fiscaux), et 2,98M€ d'autres frais de collecte.

1,86M€ sont engagés dans les frais d'obtention et gestion des contrats des financements institutionnels, aussi bien d'origine publique, que ceux provenant des fondations et du mécénat d'entreprise. Cette gestion est assurée par le même service dans chacune des entités du réseau HI, de ce fait, la dissociation de ce coût n'est pas possible.

Enfin, cette rubrique comprend les coûts engagés par l'Association Nationale France pour des actions de vente des produits solidaires, soit 1,66M€ (dont 203K€ d'impôt sur les sociétés, relatif à cette activité).

10.5.6. Les frais de fonctionnement

Ils sont composés des services généraux de chaque entité du réseau HI tels que, la gestion du système d'information, la comptabilité, la trésorerie, l'accueil, la gestion du personnel du siège et la gestion des locaux et des équipements. Leur coût s'élève à 10,25M€. Ces frais intègrent également les coûts de la direction générale et les instances législatives.

Cette rubrique intègre également, les frais d'information grand public pour un total de 2,31M€.

10.6. LES RESSOURCES

Le total des ressources du réseau HI, avant reprises des provisions et fonds dédiés reportés, s'élève à 233,46M€.

10.6.1. Les ressources collectées auprès du public

Le total des ressources collectées auprès du public en 2020, s'élève à 54,72M€ et se décompose comme suit :

- 53,84M€ de dons, parrainages, mécénat et legs collectés par le réseau HI,
- 0,88M€ d'autres appels à la générosité du public.

10.6.2. Produits non liés à la générosité du public

Le total de cette rubrique, soit 16,75M€, intègre d'une part 2M€ de contributions financières sans contrepartie, correspondant aux prix « Horizon » reçus par l'association, et d'autre part à 14,75M€ correspondant aux autres produits non liés à la générosité du public. Le total des autres produits non liés

à la générosité du public intègre 6,96M€ venant d'autres organismes privés étrangers et nationaux, 3,02M€ issus des produits des ventes solidaires ou des produits partagés, 2,13M€ d'autres produits d'origine privée, 1,46M€ de produits financiers et 1,18M€ d'autres produits de gestion.

10.6.3. Subventions et autres concours publics

Le total des concours publics affecté en produits s'élève à 161,99M€, est composé pour l'essentiel de :

- 57,43M€ provenant des organismes internationaux, notamment l'Union Européenne et les Nations Unies,
- 104,54M€ des subventions publiques d'origine gouvernementale.

10.6.4. Le « forfait administratif » octroyé par les bailleurs institutionnels

Les bailleurs institutionnels, aussi bien publics que privés, octroient une contribution forfaitaire destinée à financer les frais de fonctionnement de l'association. A ces frais peuvent s'ajouter, ceux relatifs au pilotage et aux services support, lorsque ces coûts ne sont pas éligibles au titre des dépenses directes de mise en œuvre des actions. Cette contribution s'élève à 12,54M€ pour l'ensemble du réseau HI.

Ce forfait vient financer une partie des frais de recherche de fonds (0,63M€) et des frais de fonctionnement dont le total s'élève à 12,55M€.

10.7. LE SUIVI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC

Le CROD met bien en évidence l'effet levier des fonds issus de la générosité du public sur l'obtention de financements sollicités auprès des bailleurs institutionnels. C'est la combinaison équilibrée de ces deux ressources qui permet à HI de financer ses programmes à travers le monde, préserver son indépendance et pérenniser son action.

10.7.1. Calcul du report initial des ressources collectées auprès du public

Le report initial des ressources collectées auprès du public a fait l'objet d'une réévaluation, afin de refléter au mieux le modèle économique de HI. En effet, HI a historiquement constitué la quasi-totalité de ses réserves associatives à partir des ressources collectées auprès du public. Ces réserves ont permis au réseau HI de consolider sa structure financière et mener ses missions opérationnelles, notamment en finançant les actions tout au long de l'année en attendant le versement des fonds des bailleurs.

L'exercice clos le 31/12/2019 montrait un solde à 12,11M€. Il a été réévalué au 1^{er} Janvier 2020 à 25,29M€.

10.7.2. L'utilisation des ressources provenant du grand public

Les ressources collectées auprès du public par le réseau HI, en 2020, s'élèvent à 54,72M€.

Ce montant, additionné au solde initial (soit 80,01M€) et à la variation des fonds dédiés (-0,33M€), constitue le total des ressources provenant du public, disponible pour financer les emplois de l'exercice, soit 79,68M€.

L'utilisation de ces ressources, pour chacune des rubriques du CER, est calculée par différence entre le total des emplois et les autres ressources affectées (hors ressources provenant du public), sur la base de la comptabilité analytique. Le montant total utilisé s'établit ainsi à 47,71M€.

Au 31 décembre 2020, le solde final des ressources collectées auprès du public et non utilisées, s'élève à 31,97M€

10.7.3. La collecte, levier pour obtenir des fonds institutionnels auprès des bailleurs

Ces deux sources sont en effet interdépendantes, car les bailleurs n'accordent habituellement des financements qu'aux associations qui démontrent leur capacité de cofinancer une partie significative des projets concernés. La solidité financière d'une association est donc un gage de crédibilité, de sérieux et de viabilité. Les fonds propres de HI se montent, fin 2020 à 38,38M€ dont 31,97M€ de collecte non-utilisée. Outre la nécessaire crédibilité, ils constituent une sécurité financière pour faire face aux variations de ressources et permettant ainsi de préserver les missions sociales. Ils permettent enfin d'avancer aux programmes sur le terrain la trésorerie indispensable à la mise en œuvre des actions en attendant les versements des bailleurs.

Chaque euro collecté auprès du public donne davantage de poids et d'argument à l'association pour solliciter et obtenir des fonds. Pour chaque euro investi dans la collecte, le réseau HI obtient 3,37€ nets grâce à la générosité des donateurs.

Ainsi, chaque euro collecté auprès du public donne davantage de poids et d'arguments à l'association pour solliciter et obtenir des fonds, et se comporte ainsi comme un levier.

10.8. VALORISATIONS DES APPORTS EN NATURE ET GRATUITES

Les valorisations des contributions en nature et des apports des bénévoles dont l'association a bénéficié en 2020, sont intégrées en pied du Compte de Résultat en comptabilité générale et du Compte d'Emplois des Ressources.

Le total des valorisations pour 2020 s'élève à 6,85M€ contre 9,98M€ en 2019.

Elles concernent pour 2,18M€ les frais de recherche des fonds, principalement les campagnes médias des ventes des produits partagés, ainsi que les emplacements d'affichage relatifs à la campagne annuelle, 1,21M€ les missions sociales et le solde 3,45 M€, les frais de fonctionnement.

11.DETAIL DES FINANCEMENTS BAILLEURS

FINANCEUR / DONOR	AFFECTATION EURO / ALLOCATION EURO
TOTAL FONDS INSTITUTIONNELS PUBLICS ET PRIVÉS / TOTAL PUBLIC AND PRIVATE FUNDS	168.119.886
Fonds publics internationaux / International publics funds	56.850.594
<ul style="list-style-type: none"> • Commission Européenne / European Commission 	35.644.045
Commission Européenne / European Commission - ECHO	18.237.930
Commission Européenne / European Commission - EUROPEAID/ DEV CO	9.385.229
Commission Européenne / European Commission - Trust Funds	8.020.886
<ul style="list-style-type: none"> • Nations Unies / United Nations 	19.260.210
Nations Unies / United Nations - HCR	4.349.393
Nations Unies / United Nations - OCHA (Humanitarian Affairs)	3.076.188
Nations Unies / United Nations - UNICEF	3.317.698
Nations Unies / United Nations - World Health Org.	3.674.732
Nations Unies / United Nations - PNUD	1.963.343
Nations Unies / United Nations - Mine Action	679.953
Nations Unies / United Nations - World Food Programme	1.029.627
Nations Unies / United Nations - Autres / Other	1.169.276
<ul style="list-style-type: none"> • Autres agences internationales / Other international agencies 	1.946.339
Fonds publics nationaux / public national funds	104.473.330
<ul style="list-style-type: none"> • Fonds publics nationalité AN / public funds NA nationality 	95.099.960
Fonds publics Allemagne / Public funds Germany	10.515.891
Fonds publics Belgique / Public funds Belgium	6.924.807
Fonds publics Canada / Public funds Canada	5.928.258
Fonds publics France / Public funds France	16.431.649
Fonds publics Luxembourg / Public funds Luxembourg	5.528.885
Fonds publics Royaume-Uni / Public funds UK	17.274.391
Fonds publics Suisse / Public funds Switzerland	2.171.218
Fonds publics USA / Public funds USA	30.324.861
<ul style="list-style-type: none"> • Fonds publics hors nationalité AN / Public funds other nationality 	9.373.370
Fonds publics Australie / Public funds Australia	2.064.521
Fonds publics Danemark / Public funds Denmark	520.338
Fonds publics Norvège / Public funds Norway	3.765.212
Fonds publics Suède / Public funds Sweden	2.060.643
Autres fonds publics / Other public funds	962.656
Fonds Privés / Private funds	6.795.941
<ul style="list-style-type: none"> • Fonds Privés nationalité AN / Private funds NA nationality 	3.980.303
Fonds Privés Allemagne / Private funds Germany	1.335.848
Fonds Privés Belgique / Private funds Belgium	186.286
Fonds Privés Canada / Private funds Canada	132.838
Fonds Privés France / Private funds France	869.167
Fonds Privés Royaume-Uni / Private funds U.K.	198.148
Fonds Privés Suisse / Private funds Switzerland	894.456
Fonds privés USA / Private funds USA	363.560
<ul style="list-style-type: none"> • Fonds Privés autres nationalités / Private funds other nationalities 	2.815.638